



Cour Territoriale des Territoires Du Nord-Ouest

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE
AJOUTS AU RÔLE D'AUDIENCE

Pour prise d'effet immédiate: une demande d'inscrire un dossier au rôle d'audience doit être transmise au Greffier de la Cour au moins 48 heures avant la date d'audition. Dans le cas du rôle d'audience du mardi à Yellowknife, le dépôt au greffe doit avoir lieu au plus tard à 16h00 le vendredi précédent.

Les nouvelles dénonciations doivent être mises à un rôle d'audience avant 16h00 le mercredi précédant la semaine d'un circuit ou d'une journée de comparutions. Les exceptions sont :

- 1) Enquêtes sur remise en liberté;
- 2) Dossiers concernant un accusé ayant d'autres affaires déjà inscrites au rôle; et
- 3) Circonstances exceptionnelles ou affaires urgentes.

Un dossier peut toujours être porté au rôle avec la permission du juge qui préside l'audience.

Émis ce 10^e jour de juillet 2015, par ordonnance des juges de la Cour territoriale.

Juge Christine Gagnon
Juge Bernadette E. Schmaltz
Juge Robert D. Gorin
Juge Garth E. Malakoe